

COMMUNIQUÉ DE LA GAUCHE ÉCOSOCIALISTE DE L'HÉRAULT

/11/10/2022

# MONTPELLIER : CONSEIL EN DÉBAT



Suite au Conseil Municipal de la ville de Montpellier de ce mardi et aux divers articles de presse, communiqués qui ont circulé sur le territoire en amont, nous voudrions développer deux sujets qui nous paraissent fondamentaux :

- le **Contrat Local de Santé** (CLS) entre la ville de Montpellier et l'Agence Régionale de Santé.
- Les discussions autour des changements concernant la **tarification des temps d'accueils périscolaires, extrascolaires et de cantine.**



# 1/ LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) ENTRE LA VILLE DE MONTPELLIER ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ.



Lors de ce conseil municipal, la ville de Montpellier a décidé d'élaborer un Contrat Local de Santé avec l'Agence de Santé (ARS). Cela peut être une très bonne chose pour progresser vers un accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. C'est un outil intéressant pour rassembler les différents acteurs de ce champ, faire un diagnostic partagé, identifier les besoins de santé des habitant.e.s et mettre en place des politiques publiques pour les satisfaire.

Lorsque l'on parle d'accès aux soins, très souvent, on pense aux territoires ruraux et péri-urbains. Par exemple, à Ganges, où la population se mobilise pour garder sa maternité et son centre d'IVG menacés de fermeture. Aux nombreuses communes éloignées de Montpellier, de Béziers et de la côte... et du premier médecin généraliste.

A Saint-Maurice-de-Navacelles, Pégaïrolles-de-Buèges, Cambon et Salvergue... (figure 1).

Aux communes du canton de Saint-Pons-de-Thomièr, pour lesquelles les premières urgences héraultaises sont... à Béziers (figure 2).

En réalité, la difficulté d'accéder aux soins touche également les grandes villes comme Montpellier, notamment ses quartiers populaires. La répartition des médecins généralistes sur Montpellier (figure 3) montre en effet des disparités.

Mais ces disparités augmentent fortement lorsque l'on regarde la répartition des médecins spécialistes, comme les gynécologues (figure 4), rendant difficile l'accès à un rendez-vous.

Au delà des cartes, dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Montpellier nous avons les plus faibles **taux de vaccination**, les plus faibles taux de recours aux **dépistages organisés** (cancer du sein, colorectal et frottis), avec également une prévalence du **diabète type 2** et de l'**obésité**. Il y a des choses à faire sur ces territoires.

La municipalité de Montpellier et les habitant.e.s doivent se saisir du diagnostic local de santé non seulement pour recenser l'état et l'offre sanitaires de la population, mais aussi pour faire l'état des lieux et l'analyse des inégalités d'accès aux soins. C'est l'occasion de **faire de la santé un Commun**, d'impliquer les associations, les habitant.e.s, les syndicats... Ce contrat permet de définir les besoins prioritaires, de mettre un plan d'action en place, de mobiliser des

figure 1  
Nombre de médecins généralistes dans l'Hérault par commune (données INSEE / visuel Poligma).

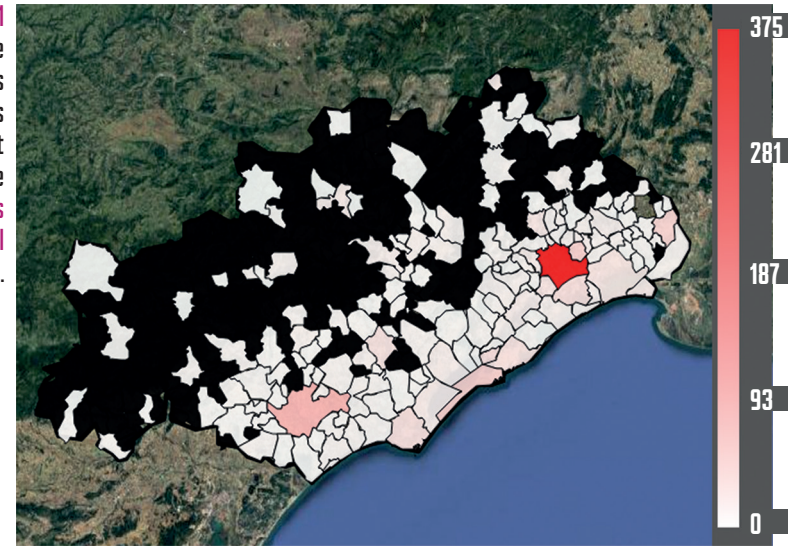
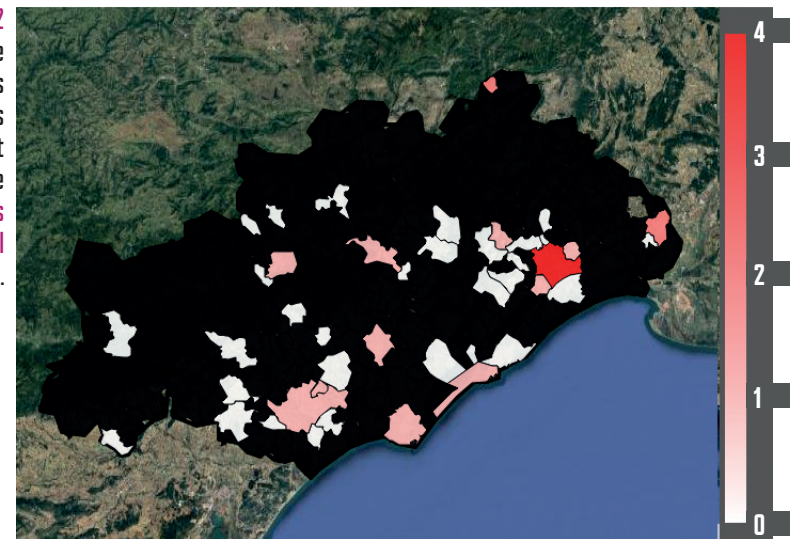


figure 2  
Nombre de services d'urgences dans l'Hérault par commune (données INSEE / visuel Poligma).



moyens pour le réaliser... à l'échelle de Montpellier, mais pourquoi ne pas aller plus loin en y intégrant les communes voisines volontaires ?

Nous présentons ici brièvement **QUELQUES PISTES**.

Nous savons d'ores et déjà qu'il y a des manques de personnels soignants, de médecins et notamment de médecins spécialistes. Des pistes existent pour impulser et réussir ces installations, comme la **création d'un centre municipal de santé (CMS)** avec des antennes dans les différents quartiers. C'est le choix politique qu'a fait la municipalité de Capestang par exemple (<https://pierrepolard.fr/2022/03/28/quand-tes-dans-le-desert/>) en 2015 avec l'ouverture d'un CMS où les 4 médecins et les 3 secrétaires sont salarié.es par la commune. Le centre, habilité comme structure de soin par l'ARS, reçoit le paiement des consultations auprès de la Sécurité Sociale et des Mutuelles. Ces recettes financent intégralement les coûts de fonctionnement. Un système qui permet de répondre aux besoins de la population mais aussi d'offrir aux personnels soignants des conditions de travail et de vie très confortables.

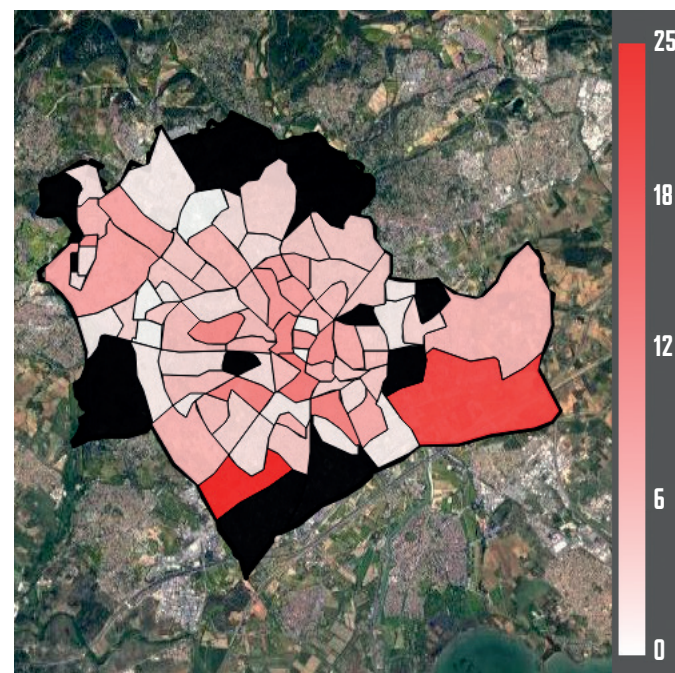
Sur notre commune, comme dans bien d'autres territoires, il y a un manque de **médecine de nuit**. Les petites urgences de nuit sont un véritable point noir pour notre territoire. La création d'un centre municipal de santé, travaillant avec le CHU, pourrait répondre à ce besoin trop mal satisfait. C'est également une piste pour désengorger les urgences, car faute de médecin de garde la nuit, bon nombre d'habitant.e.s se retrouvent aux urgences où l'attente, faute de moyens nécessaires, est interminable.

Un autre point est préoccupant. Montpellier est une ville jeune, étudiante, or cette population s'est fortement précarisée ces dernières années. La santé des jeunes, étudiant.es ou salarié.es, y compris en matière de prévention des risques, est une problématique à part entière dont le futur CLS devra se saisir.

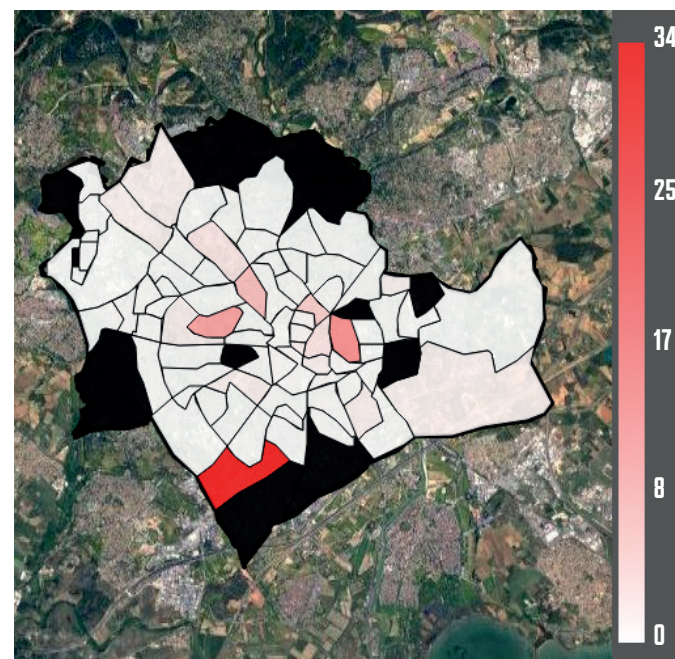
Enfin il serait important dans ce Contrat Local de Santé que soit intégré comme objectif **la prise charge de la toxicomanie**. Il s'agit d'un problème massif à Montpellier. Il y a plus de 20 ans la première salle d'injection à moindre risque a été inventée à Montpellier. Elle a malheureusement fermée très vite, faute d'un véritable soutien politique. La drogue n'est pas qu'un problème de sécurité, c'est également un important problème de santé publique dont il faut se saisir. Le CLS en est l'occasion.

Bref, des besoins sont à définir avec la population, des politiques sont à mettre en place pour que répondre aux besoins de santé sur notre ville ne soit pas un vœu pieux mais devienne enfin une réalité. Ce Contrat Local de Santé (CLS) peut être un pas dans ce sens, allons-y !

**figure 3**  
Nombre de  
médecins  
généralistes  
par zone IRIS  
sur Montpellier  
(données  
INSEE / visuel  
Poligma).



**figure 4**  
Nombre de  
médecins  
gynécologues  
par zone IRIS  
sur Montpellier  
(données  
INSEE / visuel  
Poligma).



## 2/ LE CHANGEMENT TARIFAIRE DES TEMPS D'ACCUEILS, PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE CANTINE.



Une réforme des tarifs de la restauration scolaire, de l'Accueil de Loisir Associé à l'École (ALAE) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour janvier 2023 est en discussion. Une première rencontre avec des associations de parents d'élèves a déjà eu lieu.

Comme dans diverses municipalités de gauche et écologistes, la tarification à venir prendrait en compte le quotient familial de la CAF. Cela va, pour un bon nombre de gens, dans le sens de plus de justice sociale, ce qui n'est pas faux. A la Gauche Écosocialiste, nous avons une autre vision. Nous sommes en désaccord sur ce type de «tarification sociale» lorsqu'il s'applique au service public, fondamental, de l'éducation. Nous lui préférons, et de loin, la GRATUITE.

### TOUT A UN PRIX, IL NE S'AGIT PAS DE LE NIER. IL S'AGIT D'UN CHOIX POLITIQUE.

Rien n'est gratuit et si c'est gratuit, c'est que le paiement se fait ailleurs. Google et autres GAFAM offrent de nombreux services «gratuits», que nous payons au final, notamment via les données que nous leur laissons. Lorsqu'un service public est gratuit, comme les transports publics – ce que nous attendons impatiemment pour toutes et tous dans notre ville – cette «gratuité» est en fait payée par de l'argent public, collecté par l'impôt, directement ou indirectement. C'est un choix politique. Concernant l'école, nous sommes pour un service public entièrement gratuit, de l'accueil du matin à l'accueil du soir, en passant par la cantine. C'est, encore une fois, un choix politique qui peut se financer, comme la gratuité des transports.

### LA TARIFICATION VIA LE « QUOTIENT FAMILIAL » EST UNE TARIFICATION SOCIALE, OUI, MAIS...

Regardons de plus près, sur le fond politique, ce qui présenté comme «juste» socialement. Ce type de tarification engendre très souvent des incompréhensions, du fait des écarts de prix pour celles et ceux qui se situent à la frontières de tranche. Cet «effet de seuil» divise des classe sociales que l'on devrait au contraire unifier et fédérer.

Car c'est une redistribution des richesses qui se fait très loin de là où les richesses sont produites, c'est-à-dire par le travail. Or, la redistribution doit se faire bien plus en amont. Nous sommes pour une réforme en profondeur de la fiscalité, où la plus grosse partie de l'impôt perçu par l'État - et indirectement par les collectivités - ne viendrait pas des taxes sur la consommation

(TVA) mais de l'impôt sur les revenus, tous les revenus. C'est à ce niveau que doivent se faire la redistribution et le financement de la justice sociale. Ensuite, chacun.e doit avoir droit à accéder, à égalité, au service public commun à toutes et tous. Par exemple, l'école publique gratuite, de l'accueil du matin à l'accueil du soir, doit l'être pour les plus pauvres comme pour les plus aisés. Mais il faut une justice fiscale pour la financer.

C'est ça, la République Sociale. A titre indicatif, la taxe sur les Super-Profits que les députés NUPES (du PS à LFI) défendent au Parlement permettrait, d'après les estimations d'ATTAC, de servir pendant 3 ans des repas gratuits dans les cantines... Bref la gratuité de certains services publics est un acquis social majeur qui doit être préservé, surtout dans un contexte d'inflation très fort. C'est pour cela que nous sommes contre la fin de la gratuité du créneau 16H30-17H30 qui pourrait être mise en place pour les élèves de maternelle.

**Depuis la crise du COVID les enfants sont de plus en plus nombreux à fréquenter ces temps périscolaires ?** C'est une excellente nouvelle pour leur construction d'élève et de citoyen. Plus un enfant passe de temps à l'école, en collectivité, dans de bonnes conditions, plus son apprentissage de la langue s'améliore, plus sa socialisation progresse, mieux s'en porte sa scolarité.

**Il manque du personnel pour les encadrer, car ils sont trop nombreux ?** Augmentons les effectifs des encadrant.es, construisons et formons, par exemple, des équipes mixtes d'animatrices et d'animateurs et des personnels ATSEM...

### **PETIT RAPPEL SUR LA GRATUITÉ DE CE TEMPS PÉRISCOLAIRE :**

Lors de l'année scolaire 2011-2012, la municipalité de Mme Mandroux avait décidé de revenir sur la gratuité des temps d'accueil en maternelle. Un important mouvement de parents d'élèves s'était fortement mobilisé, dans de nombreuses écoles des différents quartiers de Montpellier. Comme aujourd'hui, nous soutenions les parents d'élèves dans cette lutte, et l'avions fait savoir par la voix de Francis Viguier, conseiller municipal à l'époque. La réforme des rythmes scolaires, très controversée avec la création des Temps Activités Périscolaires, avait permis de revenir à un temps gratuit pour les élèves de maternelle entre 16H30 et 17H30. Les accueils du matin et du soir étaient restés malheureusement payants.

Si ce nouveau changement avait lieu, ce créneau de Temps d'Activités Périscolaires pour les maternelles se transformerait en temps de garderie, encadré par les personnels ATSEM et non par des personnels d'animation. L'aspect éducatif risquerait d'être fortement mis à mal. Avec ce changement tarifaire, un bout de gratuité du service public éducatif serait enlevé. La fréquentation de ces temps utiles aux élèves risquerait de diminuer. Ce serait très négatif pour les populations les plus en difficultés et qui en ont le plus besoin.

Nous proposons donc que si cette réforme de la tarification via le quotient familiale de la CAF est mise en place, qu'elle le soit en sanctuarisant le



créneau du soir de 16H30 à 17H30. Ce créneau doit rester gratuit en maternelle, comme évidemment pour l'élémentaire.

Ceci dit, pour nous, c'est vers la gratuité totale du temps scolaire de l'accueil du matin au soir qu'il faut aller. En effet nous pensons que c'est le sens de l'histoire et de l'émancipation, c'est donné pleinement son sens à l'école publique gratuite et obligatoire.

Nous continuerons à être au côté des collectifs et associations de parents d'élèves pour défendre l'école et notamment la gratuité de l'école, des TAP et des temps d'accueil.

**N**ous voulons également souligner un dernier point dont l'actualité arrive à grands pas : la **coupe du monde de foot 2022 au Qatar**. Ce n'est pas anecdotique, mais au contraire une question très politique.

Une question d'autant plus politique qu'elle se déroule dans un contexte de catastrophe écologique en cours, de mobilisation contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes, des LGBTI, de lutte pour des conditions de travail dignes et soucieuses de la sécurité et de la juste rémunération des travailleurs et travailleuses...

Nous nous félicitons que la Ville de Montpellier ait décidé de ne pas organiser de « fan zone ». Pour notre mouvement, comme nous l'avons écrit **« pas de fan zone pour cette coupe immonde »**.

(<https://resistons.net/actualite/pas-de-fan-zone-a-montpellier-pour-la-coupe-du-monde-de-football/>)



## 3/ UN DERNIER POINT.